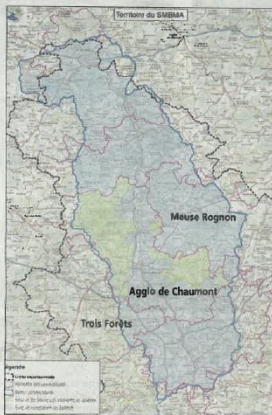


Pas tous sur le même plan... d'eau

Au sein de l'Agglo de Chaumont, des communes adhèrent au syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents. D'autres pas. Cette situation crée des disparités et les actions menées sont parfois, de fait, partielles.



Au coeur de la Haute-Marne, la zone blanche symbolisée ici en vert fait que l'Agglo de Chaumont est à moitié couverte par le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les agglomérations ou communautés de communes ont reçu, (de par la loi) la compétence des cours d'eau en lieu et place des communes. L'Agglomération de Chaumont, Bologne/Vignory/Frocles et Nogent n'y échappe pas. De fait, elle a pris la compétence dite Gemapi pour "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations". Pour mener à bien cette mission, certaines communes avaient adhéré au syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents. Et comme l'Agglo se substitue désormais aux communes adhérentes, elle a repris le même périmètre avec des opérations menées sur les

cours d'eau pour, par exemple, éviter des inondations du bâti et favoriser les débordements sur les cultures, en accord avec les agriculteurs. Problème : 25 communes à l'ouest de la Marne et 12 autres à l'est n'adhéraient pas au syndicat et la question se pose de savoir s'il faut les y contraindre ou laisser des zones blanches et donc des disparités au sein de l'Agglo. Pour Joël Agnus, président du syndicat mixte du bassin de la Marne, et Denis Lalevée, son directeur, ces zones blanches altèrent la cohérence de gestion de bassins hydrauliques. «La goutte d'eau qui tombe sur le sol a forcément un impact ailleurs», ils parlent de solidarité amont/aval et les événements

climatiques récents viennent de le rappeler. Joël Agnus et Denis Lalevée estiment que «ce grayère ne permet pas un travail global» alors que des actions peuvent être menées pour éviter les inondations et préserver les intérêts économiques des uns sans effets négatifs pour les autres. Ils parlent de système de prévention avec des enjeux de territoires. Ils espèrent une prise de conscience collective sachant, en plus, que les zones blanches font perdre des financements nationaux pour des travaux. **Point de vue Agglo** Au niveau de l'Agglo, Pierre Etienne, délégué à la commission Environnement, explique que des réunions ont eu lieu

avec les communes des zones blanches pour évaluer l'importance de l'enjeu. Peu ont participé et ces enjeux ont été jugés peu importants même si «la tête de la vallée de la Blaise aurait quelques besoins». Autrement dit, ces communes ont estimé qu'il n'était pas utile d'adhérer au syndicat et l'Agglo préfère, pour l'instant, ne pas les obliger. Pierre Etienne résume : «on attend de voir avant de se prononcer pour une extension». Il argumente : «les enjeux sont plus importants sur les zones adhérentes et moins prégnants sur les zones blanches». De nouvelles discussions auront lieu par la suite. Reste à savoir si les communes qui refusent d'adhérer le font par peur de devoir mettre en

place une taxe qui serait d'environ 2 € par habitant. A noter que pour l'instant, dans la partie adhérente, aucune taxe ne sera mise en place au niveau de l'Agglo. En fait, les communes adhérentes lui reversent la taxe des années précédentes et le différentiel pour couvrir l'ensemble du territoire (avec les communes non adhérentes) est «seulement» de 16000 €. Pour 2018, cette somme sera prise sur le budget général de l'Agglo et donc sans augmentation de taxe. La question se pose de savoir si, pour les années à venir, ces 16000 € ne doivent pas venir des communes en zone blanche en les forçant à adhérer.

Frédéric Thévenin